



Garantie constructeur SMA

Informations générales

Cette description de la garantie constructeur de SMA Solar Technology AG (ci-après « SMA ») est en vigueur et s'applique à tous les achats des groupes de produits indiqués ci-dessous effectués après le **01 février 2026** et, dans cette mesure, remplace tous les droits préalables de garantie constructeur SMA.

La garantie constructeur SMA n'est pas une garantie de durabilité et n'inclut pas de garantie de disponibilité.

Aucune restriction des droits de garantie légale ni d'autres droits légaux nationaux

Cette garantie constructeur SMA n'affecte en rien l'obligation de garantie légale du vendeur de l'appareil et les droits de garantie légale correspondants de l'acheteur qui ne peuvent pas être légalement exclus ou limités. En outre, dans le cas où cette garantie constructeur SMA violerait des droits légaux nationaux ne pouvant être légalement exclus ou limités et octroyant au demandeur de la garantie certains droits en plus de la garantie constructeur SMA, de tels droits légaux nationaux ne seront alors en rien affectés par les dispositions de cette garantie constructeur SMA.

Table des matières

1	Garant.....	2
2	Demandeur de garantie.....	2
3	Produit éligible	2
4	Champ d'application géographique.....	3
5	Période de garantie	3
6	Services de garantie	3
7	Exercice des droits en vertu de cette garantie constructeur SMA	7
8	Exclusions de garantie.....	10
9	Validité finale	12
10	Réglementation en matière de contrôle des exportations	13
11	Droit applicable et juridiction compétente.....	14

1 Garant

Le garant est SMA.

2 Demandeur de garantie

Les personnes éligibles à faire valoir leurs prétentions en vertu de cette garantie constructeur SMA sont uniquement :

- (1) les acheteurs ayant acheté eux-mêmes les produits éligibles et les ayant mis en service pour la première fois (ci-après « exploitant initial ») et
- (2) les acheteurs ayant fait l'acquisition des produits éligibles légitimement et sans changement d'équipement de la part de l'exploitant initial ou du/des successeur(s) légal/légaux de l'exploitant initial.

Les personnes éligibles en vertu de cette garantie constructeur SMA sont appelées aux présentes « demandeur de la garantie ». Une attribution et/ou un transfert des droits de garantie constructeur SMA à des personnes autres que le demandeur de la garantie n'est pas autorisé(e).

3 Produit éligible

La garantie constructeur SMA s'applique uniquement aux **appareils des groupes de produits suivants**, y compris aux options de fonctions standard et personnalisations en usine (ci-après « produit éligible »).

Catégorie de produits	Groupe de produits
Onduleurs centraux à batterie	Sunny Central Storage: SCS xxxx, SCS xxxx-US, SCS xxxx UP, SCS xxxx UP-S, SCS xxxx UP-US, SCS xxxx UP-S-US, SCS xxxx UP-XT, SCS xxxx UP-XT-US
Onduleurs décentralisés à batterie	Sunny Highpower Storage : SHPS xxx, SHPS xxx-JP
Convertisseurs DC-DC	DPS-xxx
Onduleurs pour électrolyseurs	Electrolyzer Converter : EC UP, EC UP-US
Produits moyenne tension	Medium Voltage Power Station : MVPS-xxxx-S2, MVPS-xxx-S2-US
Systèmes de conversion de puissance	Sunny Central FLEX : PCU50-SOxx-U
Onduleurs centraux photovoltaïques	Sunny Central : SC xxxx, SC xxxx-US, SC xxxx UP, SC xxxx UP-US
Onduleurs décentralisés photovoltaïques	Sunny Highpower PEAK 3 : SHP xxx, SHP xxx-JP, SHP xxx-US, SHP Flex-US
Surveillance et contrôle	SMA Data Manager L (EDML), SMA Hybrid Controller, Power Plant Manager (PPM)

Le terme « produit éligible » s'applique également à chaque fois qu'il est fait référence ci-après à des composants d'un produit éligible.

Information spéciale concernant la mise en service et la maintenance préventive du produit éligible

- La garantie constructeur SMA s'applique uniquement aux produits éligibles mis en service par SMA. Cette restriction ne s'applique pas aux produits éligibles du groupe de produits SMA Data Manager L, Sunny Highpower PEAK 3 et Sunny Highpower Storage.

- Le demandeur de la garantie est tenu d'assurer correctement la maintenance du produit éligible. Une maintenance préventive en bonne et due forme est réalisée par un personnel qualifié en conformité avec les documents de maintenance publiés par SMA, y compris les protocoles et exigences de maintenance, et selon les périodicités spécifiées. Le demandeur de la garantie doit respecter les documents de maintenance les plus récents publiés par SMA pour toute maintenance donnée. Les documents de maintenance des produits éligibles sont à la disposition du demandeur de la garantie sur le site www.SMA-Solar.com.
- Le demandeur de la garantie doit transmettre les preuves de bonne exécution de la maintenance préventive à SMA dans un délai raisonnable. Les conditions sont considérées comme ayant été remplies si le demandeur de la garantie soumet les protocoles d'entretien à SMA dans un délai de 12 semaines après la date d'exécution requise de la maintenance, en conformité avec les documents de maintenance publiés par SMA.
- Si le demandeur de la garantie ne soumet pas des preuves claires en temps utile, la garantie constructeur SMA sera suspendue jusqu'à ce que SMA effectue un contrôle des conditions sur site du produit éligible, moyennant des frais.

4 Champ d'application géographique

Cette garantie constructeur SMA est applicable **dans le monde entier**. L'étendue des services de garantie dépend du lieu d'exploitation du produit éligible (voir plus bas).

5 Période de garantie

Le demandeur de la garantie bénéficie d'une garantie constructeur SMA de **63 mois** à compter de la date de livraison, conformément aux Incoterms® convenus dans le contrat de vente conclu avec SMA.

Impact des services de garantie sur la période de garantie

Si des composants d'un produit éligible sont remplacés en vertu de cette garantie constructeur SMA, les composants utilisés sont couverts par la même période de garantie restante que le produit éligible réparé. Dans le cas où le produit éligible est remplacé dans son intégralité en vertu de cette garantie constructeur SMA, la période de garantie restante sera transférée à l'appareil de remplacement.

Impact de l'enregistrement des produits sur le début de la période de garantie

Si l'enregistrement des produits est effectué sur le site Internet de SMA (<https://www.SMA-Service.com/s/product-registration>) dans les 12 mois suivant la date de livraison, conformément aux Incoterms convenus dans le contrat de vente conclu avec SMA, la période de garantie des produits éligibles du groupe de produits Sunny Highpower PEAK 3 et Sunny Highpower Storage débute dès la mise en service desdits produits. Seul le demandeur de la garantie est autorisé à enregistrer le produit éligible.

6 Services de garantie

Cette garantie constructeur SMA couvre uniquement les coûts liés aux **vices de fabrication et de matériaux** pendant la période de garantie.

Fourniture de services de garantie par des partenaires agréés SMA

SMA se réserve le droit de déléguer à des partenaires agréés SMA les services de garantie mentionnés dans cette garantie constructeur SMA.

Fourniture de services de garantie par des demandeurs de garantie agréés

Si SMA a autorisé par avance le demandeur de la garantie à fournir des services de garantie indépendamment, après approbation écrite préalable spécifique, les employés du demandeur de la garantie qualifiés et certifiés par SMA peuvent réaliser des travaux de réparation non rémunérés, dans le cadre du mandat de réparation, à leurs propres risques. SMA a le droit de révoquer cette autorisation à tout moment, sans motif. En cas de réparation du produit éligible par un employé qualifié et certifié du demandeur de la garantie autorisé, approuvée en amont par SMA, aucune exclusion de garantie n'est appliquée.

Fourniture de services de garantie

- SMA réparera ou remplacera le produit éligible défectueux à sa seule discrétion. SMA utilisera, à son gré, des pièces neuves et/ou dans un état comme neuf du modèle d'origine ou amélioré.
- Les appareils ou composants de remplacement utilisés par SMA dans le cadre des services de garantie peuvent présenter des défauts apparents et superficiels qui n'affectent pas les fonctions ni la conformité aux règles de sécurité du produit éligible.
- Dans le cas où le demandeur de la garantie aurait acheté au préalable des appareils ou composants de remplacement auprès de SMA et les aurait stockés à ses propres risques et si SMA, à sa seule discrétion, estime que ces appareils ou composants de remplacement sont défectueux ou autrement impropres à toute utilisation, SMA n'est pas tenue d'utiliser ces appareils ou composants de remplacement pour éliminer le défaut, et ne doit pas non plus les remplacer en accord avec cette garantie constructeur SMA.
- SMA décidera si le produit éligible défectueux peut être éliminé ou doit être retourné par le demandeur de la garantie à SMA. SMA fournira les instructions permettant de retourner ou d'éliminer correctement le produit éligible défectueux.
- Si c'est au demandeur de la garantie de retourner les produits, ces derniers seront acceptés sous réserve d'un numéro RMA valide (Return Material Authorization) fourni par SMA et clairement affiché ou inclus dans l'emballage des produits éligibles retournés.
- Si SMA a décidé de réclamer au demandeur de la garantie le retour du produit éligible, SMA se réserve la propriété des appareils ou composants de remplacement livrés jusqu'à réception du produit éligible défectueux. Tous les produits éligibles défectueux deviendront propriété de SMA à compter de leur réception au centre des retours de SMA.

Étendue des services de garantie basée sur le lieu d'exploitation

L'étendue de la garantie constructeur SMA dépend du lieu d'exploitation du produit éligible. Les pays (hormis leurs territoires d'outre-mer et îles rattachées) listés ci-dessous sont dénommés ci-après « pays d'assistance de premier niveau ».

- Si un produit éligible est exploité dans un pays d'assistance de premier niveau, les services de garantie ne se limitent pas aux coûts des travaux réalisés par le personnel SMA et des matériaux pour éliminer les défauts de fabrication et de matériaux mais incluent également les frais de transport, d'exportation, d'importation et de douanes, engagés dans le cadre de la réparation, pour les produits éligibles défectueux ou les appareils ou composants de remplacement jusqu'au lieu de réception (mais pas dans les locaux de l'entreprise) ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement pour le personnel de SMA.

- Si le lieu d'exploitation ne se trouve pas dans un pays d'assistance de premier niveau SMA, le demandeur de la garantie doit supporter tous les coûts autres que ceux encourus pour les travaux sur site réalisés par le personnel de SMA et les coûts de matériaux requis pour la réparation non inclus dans l'étendue des services, conformément à la garantie constructeur SMA. Les coûts que devra prendre en charge le demandeur de la garantie incluent sans s'y limiter les frais d'emballages, de transport, de certifications d'exportation, d'inspections, de taxes et droits de douane pour le remplacement et le retour de produits éligibles, ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et autres dépenses du personnel du service technique SMA pour les services de garantie fournis sur site.

Les pays d'assistance de premier niveau SMA suivants s'appliquent à tous les produits éligibles :

Australie	Autriche	Brésil	Bulgarie	Canada*	Chili
Danemark	France	Allemagne	Grèce	Hongrie	Inde
Israël	Italie**	Japon	Jordanie	Malaisie	Mexique
Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Philippines	Pologne	Portugal	Porto Rico
Roumanie	Slovaquie	Afrique du Sud	Corée du Sud	Espagne	Suisse
Thaïlande	Turquie	Émirats arabes unis	Royaume-Uni	États-Unis	Vietnam

* S'applique uniquement aux provinces de l'Ontario et du Québec, ** Inclut les îles de Sicile et de Sardaigne

Étendue des services de garantie basée sur le produit éligible

Si le produit éligible est un appareil du groupe de produits Sunny Highpower PEAK 3 ou Sunny Highpower Storage, les règles suivantes s'appliquent :

- Indépendamment du lieu d'exploitation, tous les travaux à effectuer sur site sont exclus des services de garantie en accord avec la garantie constructeur SMA, à moins que SMA décide de réparer le produit éligible défectueux sur site.
- SMA peut également choisir de remédier à un défaut de fabrication ou de matériaux au sein d'un centre de réparation SMA, ou bien dans le centre de réparation d'un partenaire de service désigné par ses soins.
- SMA peut exiger un paiement à l'avance à hauteur de la valeur de l'appareil de remplacement et d'autres coûts qui ne doivent pas être supportés par SMA dans le contexte de l'élimination d'un défaut avant expédition. SMA remboursera au demandeur de la garantie le montant reçu comme paiement à l'avance de la valeur de l'appareil de remplacement dès lors que le demandeur de la garantie aura retourné à SMA le produit éligible défectueux et que ce produit éligible défectueux ne présentera pas d'autres défauts non préalablement portés à la connaissance de SMA.

Confirmation écrite des services de garantie à fournir

Les services de garantie à fournir par SMA conformément à cette garantie constructeur SMA ne s'appliquent que si le plan d'action est fixé en accord avec et confirmé par écrit par SMA à l'avance.

Prise en charge d'autres coûts et services de garantie non couverts par cette garantie constructeur SMA

Avant toute prestation de services de garantie, SMA informe le demandeur de la garantie de tous les frais encourus par ce dernier en vertu de cette garantie constructeur SMA. S'il s'avère, avant, pendant et après la fourniture de services de garantie, que les coûts et dépenses engagés par SMA ne constituent pas des services en accord avec cette garantie constructeur SMA, le demandeur de la garantie est obligé de prendre en charge tous les frais qui en résultent. En sont exclus les coûts et dépenses engagés par SMA pour l'instruction à distance de la demande de garantie formulée.

7 Exercice des droits en vertu de cette garantie constructeur SMA

SMA peut être contactée via le centre de services SMA ou www.SMA-Solar.com (rubrique SERVICE & SUPPORT) pour l'exercice de droits en vertu de cette garantie constructeur SMA.

Exercice des droits par d'autres personnes

Toute autre personne que le demandeur de la garantie n'est pas autorisée à faire valoir ses prétentions vis-à-vis de SMA en vertu de cette garantie constructeur SMA, sauf si elle agit en son nom et qu'elle y a été autorisée par le demandeur de la garantie.

Informations à fournir par le demandeur de la garantie

Dans le cadre de l'instruction et de l'évaluation de la demande de garantie ainsi que de la réparation par SMA, le demandeur de la garantie doit fournir les informations suivantes sur demande (en indiquant que le défaut est un « cas de service qualifié » (si dossier complet)) :

- Nom, numéro de téléphone et adresse e-mail de la personne signalant la défaillance et de la société
- Nom, numéro de téléphone et adresse e-mail d'un représentant de la personne signalant la défaillance et d'autres personnes de contact concernées
- Nom du propriétaire du système ou de la société projet
- Nom et adresse du site
- Destinataire et adresse pour les livraisons de matériel
- Numéro de série et désignation d'équipement locale (c.-à-d. : station 3B, onduleur A) de tous les produits éligibles en la matière
- Hauteur d'installation (depuis le sol) du produit éligible concerné
- Photo de la plaque signalétique du produit éligible concerné
- Protocole de mise en service reconnu par SMA pour le produit éligible concerné et date de mise en service
- Copie de la facture d'achat avec le numéro de série du produit éligible (ne s'applique qu'aux produits éligibles du groupe de produits Sunny Highpower PEAK 3 et Sunny Highpower Storage)
- Version du micrologiciel du produit éligible concerné
- Date et heure d'apparition du défaut et première détection du défaut
- État actuel du produit éligible concerné (par exemple fonctionnant à pleine capacité, fonctionnant à capacité réduite, hors service)
- Description de toutes les modifications apportées au produit éligible concerné
- Description détaillée du problème, code(s) d'erreur ou caractéristiques du témoin de diagnostic affichés ou enregistrés
- Description des actions entreprises sur-le-champ ou quelques temps avant la panne
- Informations sur le système (schéma unifilaire, par exemple) pertinentes dans le cadre de l'instruction
- Documentation avec photos à l'appui de tous les états différents de l'état visé
- Téléchargement des fichiers compressés des produits éligibles compris dans l'instruction (sauf s'il est impossible de récupérer les données faute d'alimentation électrique)
- Séries temporelles des données reflétant le profil de charge réel des onduleurs
- Protocoles d'exploitation confirmant l'utilisation conforme du produit éligible

Obligation de coopération lors de l'exercice des droits en vertu de cette garantie constructeur SMA

- Le demandeur de la garantie s'engage à coopérer dans le cadre de l'instruction de la demande de garantie et des réparations lors de l'exercice des droits en vertu de cette garantie constructeur SMA.
- Le demandeur de la garantie s'engage à informer rapidement SMA d'un défaut potentiel du produit éligible dès l'apparition des premiers signes d'un tel défaut.
- La personne qui signale le défaut potentiel et apporte son soutien à l'instruction et aux réparations doit être qualifiée et habilitée à accéder en toute sécurité aux équipements, et doit répondre aux toutes dernières exigences de la juridiction locale (y compris EN 50110 (norme européenne), NFPA 70 (NEC) et NFPA 70E (sécurité électrique), ACNOR Z462 (Canada)).
- Cette même personne qui signale le défaut et apporte son soutien doit être présente sur le site au moment du signalement et durant l'instruction conjointe de la demande de garantie et doit avoir accès au produit éligible et disposer de l'autorité nécessaire pour représenter le demandeur de la garantie et participer en exerçant les droits en vertu de cette garantie constructeur SMA. Cela s'applique aux systèmes avec et sans surveillance. Pour les sites sans surveillance, SMA peut exiger que le demandeur de la garantie mette à disposition et rémunère un accompagnateur.
- Un employé qualifié du demandeur de la garantie doit, sur demande, réaliser des mesures et d'autres activités d'appui autour du produit éligible et doit être équipé des outils requis comme indiqué dans les instructions de l'appareil SMA.
- Le demandeur de la garantie doit respecter les règles de sécurité correspondantes (UL, ACNOR, VDE, CEI, etc.) et les instructions d'emploi applicables publiées par SMA lors de l'installation et de l'exploitation du produit éligible.
- Le demandeur de la garantie est seul responsable de la sécurité des techniciens, des représentants ou des prestataires de services engagés ou mandatés par ses soins.
- Le demandeur de la garantie est pleinement responsable de la création et la mise en place de sa/ses propre(s) politique(s) de sécurité et d'informer le personnel SMA et/ou celui du partenaire agréé SMA de tous les protocoles de sécurité pertinents en vigueur sur le site.
- Le demandeur de la garantie fournira à ses propres frais l'électricité, les lubrifiants, les combustibles, l'eau, l'éclairage et toute autre source d'énergie exigée pour réparer le défaut de fabrication ou de matériaux.

Obligations de coopération dans le cadre de l'instruction et de l'évaluation à distance de la situation en cause

Le demandeur de la garantie doit, sur demande, fournir les informations mentionnées dans cette garantie constructeur SMA. Par ailleurs, sur demande, le demandeur de la garantie doit fournir à SMA un accès à distance (dont la connexion Internet appropriée et les identifiants de connexion nécessaires) aux systèmes pour permettre à SMA d'instruire la demande de garantie à distance et d'accéder à distance aux produits éligibles concernés.

Reçu, acceptation et transport des appareils et composants de remplacement depuis le site de réception

- Le demandeur de la garantie est responsable de la réception et de l'acceptation en bonne et due forme (comprenant le contrôle qualité immédiat à réception des marchandises) de la livraison de matériel convenue.
- Si le lieu de réception convenu pour la livraison diffère du lieu d'exploitation du produit éligible, le demandeur de la garantie est responsable des coûts et de la coordination du transport conforme des appareils et composants de remplacement depuis le lieu de réception vers le lieu d'exploitation.

- Le demandeur de la garantie est responsable du stockage temporaire des appareils et composants de remplacement sur le site de réception et dans les locaux de l'entreprise.
- Le demandeur de la garantie assume les frais de transport et de déchargement conformes des appareils et composants de remplacement aux abords et dans les locaux de l'entreprise. Le demandeur de la garantie doit fournir, coordonner et exploiter les équipements, le matériel de manutention (comprenant sans s'y limiter des chariots élévateurs et des transpalettes) et la chaîne d'élingage (incluant sans s'y limiter des grues et des appareils de levage spécifiques), nécessaires pour l'installation et le transport horizontal et vertical des appareils et composants de remplacement. Le demandeur de la garantie doit respecter les conditions d'installation et de transport conformément aux instructions d'emploi et manuels d'utilisation relatifs au produit éligible.

Conformité avec le concept de sécurité du site

Le demandeur de la garantie est responsable du respect des normes, règlements, codes et règles en matière de sécurité du site. Le demandeur de la garantie fournira gratuitement au personnel SMA tous les vêtements de protection nécessaires spécifiques au site ou tout équipement de protection ne faisant pas partie de l'équipement de sécurité standard de SMA. Ces vêtements et équipements de protection spécifiques au site complètent mais ne remplacent pas l'équipement de sécurité standard de SMA.

Éviter les périodes d'attente

Si le demandeur de la garantie n'est pas présent sur le lieu d'exploitation, à l'heure convenue, à l'arrivée du personnel de SMA ou si le début des réparations prévues est retardé pour d'autres raisons au détriment du demandeur de la garantie, ce dernier s'engage à rembourser SMA pour les périodes d'attente en résultant et les frais et dépenses supplémentaires encourus.

Accès au produit éligible défectueux

Le demandeur de la garantie doit garantir à SMA l'accès au produit éligible défectueux et établir les conditions de travail sûres et appropriées nécessaires pour éliminer les défauts. Cela comprend, en particulier et sans coûts supplémentaires pour SMA, l'accès sûr et direct au produit éligible défectueux et aux équipements associés avec un véhicule léger (quatre tonnes métriques) ou, si nécessaire, avec des véhicules utilitaires lourds et des grues. Cela comprend également la mise à disposition de plateformes en conformité avec les exigences fixées par la juridiction locale pour les travaux en hauteur.

Préparation du produit éligible défectueux pour l'investigation et les réparations

Le demandeur de la garantie est responsable de la déconnexion/dérivation et de la reconnexion des onduleurs au réseau moyenne tension et basse tension du côté des points de raccordement et de la déconnexion côté DC du produit éligible défectueux. Ces mesures doivent être prises avant l'arrivée du personnel de SMA désigné.

Démontage et transport des produits éligibles au sein des locaux de l'entreprise

Le demandeur de la garantie doit supporter les coûts liés à la fourniture, la coordination et l'exploitation des équipements, du matériel de manutention (comprenant sans s'y limiter des chariots élévateurs et des transpalettes) et de la chaîne d'élingage (incluant sans s'y limiter des grues et des appareils de levage spécifiques), nécessaires pour le transport horizontal et vertical durant le démontage des produits éligibles. Le demandeur de la garantie est responsable du transport, du stockage temporaire et du chargement en bonne et due forme des produits éligibles dans les locaux de l'entreprise.

Préparation au transport et retour des produits éligibles en vue de leur réparation et conservation définitive chez SMA

- Le demandeur de la garantie est responsable de la préparation du produit éligible défectueux dans un emballage de transport approprié pour son retour.
- Si le retour de marchandises n'est pas inclus dans l'étendue des services de garantie selon la garantie constructeur SMA et que SMA ne reçoit pas le produit éligible défectueux requis dans les 30 jours du service de garantie fourni, le demandeur de la garantie doit payer à SMA la valeur de l'appareil ou des composants de remplacement livrés. Si le produit éligible défectueux est retourné à SMA après la période de 30 jours, le demandeur de la garantie doit prendre en charge les frais de gestion inhérents au retour tardif.

8 Exclusions de garantie

Les exclusions de garantie suivantes s'appliquent :

(1) Tous les défauts de fabrication et de matériaux

- pour des achats avant le 1^{er} février 2026
- qui n'ont pas été signalés immédiatement à SMA
- qui ont été signalés à SMA hors période de garantie
- sur des appareils non commercialisés par SMA
- sur des appareils qui ne sont pas des produits éligibles
- sur des appareils non mis en service par SMA ou des partenaires autorisés par SMA (ne s'applique pas aux appareils du groupe de produits SMA Data Manager L, Sunny Highpower PEAK 3 et Sunny Highpower Storage)
- sur des appareils exploités en dehors des spécifications définies par SMA
- sur des appareils mal exploités et/ou entretenus
- sur des appareils pour lesquels SMA n'a pas reçu les preuves de la part du demandeur de la garantie concernant la bonne exécution de la maintenance préventive dans un délai raisonnable (12 semaines à compter de la date d'échéance)
- sur des appareils dont la plaque signalétique n'est pas parfaitement lisible
- sur des appareils auxquels des modifications non autorisées ont été apportées par le demandeur de la garantie ou des tiers
- sur des appareils que le demandeur de la garantie ou d'autres personnes a/ont réparé ou tenté de réparer sans l'autorisation de SMA
- sur des appareils sur lesquels des travaux non autorisés par SMA ont été réalisés par le demandeur de la garantie ou d'autres personnes

(2) Tous les défauts esthétiques et de surface qui n'affectent pas directement et négativement les fonctions ou la conformité aux règles de sécurité du produit éligible

(3) Tous les défauts qui ne sont pas des défauts de fabrication et de matériaux, y compris mais sans s'y limiter les défauts résultant de l'une des causes suivantes :

- Le non-respect de la documentation technique et des instructions et/ou des protocoles et/ou des exigences qui y figurent
- Manipulation, transport, stockage ou reconditionnement inadéquats contraires aux exigences de SMA
- Une installation incorrecte ou des réglages de paramètres incorrects non fournis par SMA
- Un système de ventilation insuffisant du produit éligible (y compris mais sans limitation tout dommage thermique qui en résulte)
- Un arrêt forcé non adapté du produit éligible
- Des contrôles ou un démontage/remontage de composants de produits éligibles durant l'installation, la mise en service et/ou le fonctionnement non autorisés par SMA ou non conformes aux instructions d'installation et d'emploi du produit éligible
- Des modifications ou changements apportés aux produits éligibles non autorisés par SMA
- Des ajustages mécaniques et physiques, en particulier au niveau des douilles, des connecteurs en T ou d'autres composants et ensembles moyenne tension
- Des réparations autorisées par SMA incorrectement réalisées par le demandeur de la garantie
- Une corrosion due à une exploitation dans des régions côtières, une exposition à des atmosphères d'eau salée ou à d'autres atmosphères agressives ou un fonctionnement à des conditions ambiantes non conformes aux spécifications définies dans les instructions d'emploi du produit éligible
- Un mauvais fonctionnement des systèmes de protection en amont, y compris des postes de départ, postes de transformation ou autre matériel électrique entre des appareils SMA et le raccordement au réseau du site
- Des conditions d'utilisation du système énergétique ou de parties de ce dernier en dehors des spécifications des produits éligibles, y compris une tension excessivement haute ou basse, des pics ou creux de tension, des harmoniques, des écarts de fréquence et des pannes de réseau
- Un mauvais fonctionnement du SCADA du demandeur de la garantie ou d'autres systèmes de pilotage du site
- Une protection insuffisante ou non sécurisée du réseau de communication ou des interfaces de l'appareil contre l'accès non autorisé
- Influences externes
- Accidents
- Une force majeure, par exemple : une surtension, des coups de foudre, des inondations, des feux, des tremblements de terre, un dégât causé par une tempête, un dégât causé par des ravageurs et un dégât occasionné par des rongeurs

(4) Tous les défauts soumis à une usure normale, y compris mais sans s'y limiter les fusibles, les filtres, les batteries et les dispositifs de protection contre les surtensions, y compris ceux devant être remplacés durant la maintenance préventive

En présence de l'une ou plusieurs des entraves au fonctionnement suivantes, SMA est dispensée de fournir ses services pendant la période d'existence de ces entraves au fonctionnement :

- SMA n'a pas encore donné sa confirmation écrite du défaut de fabrication ou de matériaux.
- SMA ne peut pas procéder à l'inspection ou à l'évaluation du défaut de fabrication ou de matériaux en raison d'un manque de coopération de la part du demandeur de la garantie.
- Les conditions de travail sur le lieu d'exploitation sont jugées non sûres par le personnel de SMA.

- Les conditions météorologiques sur le lieu d'exploitation sont temporairement jugées non sûres ou non raisonnables par le personnel de SMA.
- Une évaluation des risques des zones selon la garantie constructeur SMA s'oppose à tous travaux sur le site.

Évaluation des risques des zones

Suivant les bonnes pratiques internationales ainsi que sa politique en matière de sécurité de ses employés, SMA évalue en permanence le risque potentiel des zones dans lesquelles elle est susceptible d'effectuer des services sur le terrain pour des appareils SMA. Cette évaluation des risques est basée sur les normes d'évaluation internationales, notamment le CSAR (note d'évaluation de la sécurité d'un pays) tel qu'appliqué par WorldAware® ou des institutions comparables (ci-après l'« Évaluation des risques des zones »). Les aspects considérés dans une évaluation des risques des zones comprennent notamment le risque de guerre (déclarée ou non), le terrorisme, les émeutes, le kidnapping ou des menaces similaires.

Dans ce contexte, les dispositions suivantes s'appliquent :

(1) Si l'évaluation des risques des zones mène à la conclusion qu'une note WorldAware® de 5 (très élevée), une note similaire donnée par une institution comparable ou une interdiction de voyager émise par le ministère fédéral allemand des Affaires étrangères s'applique pour une zone en particulier, les obligations de SMA en vertu de cette garantie constructeur SMA d'effectuer des services de garantie sur site sont suspendues pendant la période d'application de cette note de risque très élevée ou de cette interdiction de voyager.

(2) Si cette évaluation des risques des zones entraîne une note WorldAware® de 4 (élevée) ou une note similaire donnée par une institution comparable et où le ministère fédéral allemand des Affaires étrangères n'a émis aucune interdiction de voyager, SMA effectuera des services de garantie sur site en vertu de cette garantie constructeur SMA uniquement s'il n'est pas interdit de se rendre dans cette zone ou que le voyage n'est pas annulé sur l'avis raisonnable de l'agent de sécurité de SMA. En cas de prestation de services, le demandeur de la garantie doit répondre aux obligations de coopération suivantes :

- Le demandeur de la garantie assure la sécurité totale (dont, sans s'y limiter, la possibilité d'évacuation) pour le personnel SMA pendant l'intégralité de son séjour dans cette zone
- Le demandeur de la garantie prend en charge les frais d'une protection en vue de la sécurité totale
- Le demandeur de la garantie doit fournir à SMA en temps utile (au moins 30 jours), avant toute fourniture de services, une communication écrite comprenant un programme de protection détaillé sur la manière dont la sécurité totale pour le personnel SMA sera assurée pour les Services ainsi qu'une déclaration selon laquelle le demandeur de la garantie prendra en charge les frais respectifs directement et intégralement.

SMA fournira dûment au demandeur de la garantie une communication écrite décrivant le résultat de l'évaluation des risques des zones ainsi que ses obligations qu'il est empêché d'exécuter et la date d'entrée en vigueur d'une telle suspension.

9 Validité finale

Les droits mentionnés dans cette garantie constructeur SMA reflètent les droits du demandeur de la garantie conformément à cette garantie constructeur SMA. La garantie constructeur SMA ne couvre aucune autre demande, y compris :

- les demandes de compensation pour les pertes de production, de stockage et de conversion d'énergie ou pour le gain manqué
- les demandes de compensation pour dommages directs ou indirects causés par le produit éligible défectueux, y compris les dommages consécutifs, punitifs ou spéciaux, les intérêts et autres dépenses de financement, les coûts d'achat ou de remplacement d'énergie, la perte d'informations ou de données

- les demandes de compensation pour des coûts résultant du personnel du demandeur de la garantie ou de tiers non autorisés par SMA (tels que les heures de travail, frais de déplacement et d'hébergement)
- les demandes de compensation pour des coûts résultant du respect de l'obligation de coopérer de la part du demandeur de la garantie
- les demandes de compensation pour des coûts résultant du démontage ou de l'installation
- les demandes de compensation pour élimination, nettoyage ou enlèvement de matière non naturel(le) dangereux(se), piloté(e) ou autre, liés à des défauts ou dommages issus notamment de transformateurs HTA/cellule de distribution ou de liquides/gaz isolants qu'ils contiennent

Si le demandeur de la garantie réclame un service non nécessaire ou injustifié en vertu de cette garantie constructeur SMA, SMA est donc autorisée à facturer au demandeur de la garantie les frais encourus.

SMA fournit périodiquement des mises à jour du micrologiciel, à sa seule discrétion, sur les produits achetés auprès de SMA. Ces mises à jour de micrologiciel seront mises à la disposition du demandeur de garantie « telles quelles » et normalement sans coût supplémentaire. SMA n'assume aucune obligation de remboursement des coûts ni des fourniture de maintenance, d'assistance, des mises à jour supplémentaires ni des modifications de configuration résultant de ou en rapport avec la mise à jour du micrologiciel SMA. Sauf preuve d'une faute délibérée ou de négligence grossière de SMA, SMA n'assume aucune responsabilité pour des dommages directs, indirects, fortuits ou consécutifs, pertes de production, pertes de profits ou autres dépenses supplémentaires comprises, résultant de ou en rapport avec la mise à jour du micrologiciel SMA, qu'elle ait été effectuée à distance ou à la main, même si l'utilisateur a été informé de l'éventualité de tels dommages.

Les garanties expressément énoncées ci-dessus sont les garanties exclusives établies par SMA concernant les appareils. À MOINS QUE DES LOIS APPLICABLES OBLIGATOIRES INTERDISENT UNE TELLE RESTRICTION, SMA DÉCLINE TOUTE GARANTIE, CONDITION ET OBLIGATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, QU'ELLE SOIT LÉGALE OU AUTRE, Y COMPRIS POUR PLUS DE CERTITUDE, ET LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, DE COMMERCIALITÉ OU DE CONFORMITÉ À UN USAGE SPÉCIFIQUE.

10 Réglementation en matière de contrôle des exportations

- (1) L'Acheteur ne vendra, n'exportera ni ne réexportera, directement ou indirectement, vers la Fédération de Russie, ou aux fins d'une utilisation au sein de la Fédération de Russie, des marchandises fournies dans le cadre du présent Contrat, ou en relation avec celui-ci, qui relèvent du champ d'application de l'Article 12 octies du Règlement (UE) n°833/2014 du Conseil. En outre, l'Acheteur ne vendra, n'exportera ni ne réexportera, directement ou indirectement, vers la République de Biélorussie ou en vue d'une utilisation au sein de la République de Biélorussie, des marchandises fournies dans le cadre du présent Contrat, ou en rapport avec celui-ci, qui relèvent du champ d'application de l'article 8 octies du règlement (CE) n°765/2006 du Conseil.
- (2) L'Acheteur doit s'assurer que l'objectif de la Paragraphe 1 n'est pas enfreinte par des tiers dans la chaîne commerciale, y compris par d'éventuels revendeurs.
- (3) L'Acheteur doit mettre en place et maintenir un mécanisme de contrôle adéquat pour détecter tout comportement de tiers dans la chaîne commerciale, y compris d'éventuels revendeurs, qui irait à l'encontre de l'objectif de la Paragraphe 1.
- (4) L'Acheteur devra informer immédiatement le Vendeur de tout problème lié à l'application des Paragraphes 1, 2 ou 3. En cas de doute sur l'existence d'un problème, l'Acheteur devra fournir au Vendeur les informations pertinentes permettant à ce dernier d'évaluer lui-même la situation. L'Acheteur devra mettre à la disposition du Vendeur les informations relatives au respect des obligations visées aux Paragraphes 1, 2 et 3 dans un délai de deux semaines à compter de la simple demande de ces informations.

- (5) Toute violation des Paragraphes 1, 2 ou 3 constitue une violation substantielle du présent Contrat et le Vendeur sera en droit de demander les réparations appropriées, y compris, mais sans s'y limiter,
- a) la résiliation du présent Contrat et
 - b) une pénalité de 3% du prix total des marchandises vendues, sauf si l'Acheteur n'est pas responsable de la violation. Dans le cas où SMA et l'Acheteur ont conclu un accord-cadre, la pénalité sera de 3 % du prix total des marchandises vendues en vertu de cet accord, sauf si l'Acheteur n'est pas responsable de la violation.

11 Droit applicable et juridiction compétente

Toutes les demandes issues de ou en rapport avec cette garantie constructeur SMA sont soumises au droit allemand à l'exception de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM). Kassel en Allemagne est la juridiction compétente exclusive pour tout litige issu de ou en rapport avec cette garantie constructeur SMA, à condition que le demandeur de la garantie soit un commerçant conformément au Code civil allemand, une personne morale de droit public ou une personne de droit public.

Pour plus d'informations, veuillez visiter la section « Service » de notre site Internet sur www.SMA-Solar.com